



ANNEXES VIII ET X : LA LETTRE DE CADRAGE NE PASSE PAS !

Cette fin de semaine, plusieurs confédérations (CFDT, CFTC, CFE CGC) ont accédé à la proposition du patronat au niveau interprofessionnel (MEDEF, U2P, CPME) et signé une lettre de cadrage inacceptable pour la renégociation du régime spécifique d'assurance chômage des intermittent-es du spectacle.

Depuis 2018, E. Macron a considérablement réduit les droits des privé-es d'emploi du régime général pour, soi-disant, leur faciliter le retour à l'emploi. Ne nous y trompons pas. Ces réformes libérales n'ont été motivées que par la seule volonté de réaliser des économies sur le régime d'assurance chômage, au détriment des droits des chômeur-euses. Depuis, des milliers de personnes ont basculé dans les minima sociaux et il n'est aucunement démontré que ces réformes aient eu un quelconque effet bénéfique sur le volume d'emplois de qualité. Une fois de plus, Medef et consorts tentent le même coup que l'exécutif sur le régime général. Les salarié-es intermittent-es coûteraient trop cher au regard de leurs cotisations versées, ce qui justifierait de baisser leurs droits.

La CGT Spectacle dénonce cette lettre de cadrage contestable à tout point de vue qui ne vise qu'à réaliser de nouvelles économies, mais cette fois-ci sur les intermittent-es. L'existence de règles spécifiques d'assurance chômage pour les salarié-es intermittent-es est justifiée par les spécificités des modes de travail dans le secteur et par les modalités d'exercice des métiers. Nous ne saurions accepter d'être considéré-es comme un coût pour l'assurance chômage alors que c'est l'objet même de ce revenu de remplacement que de couvrir le risque de privation d'emploi. L'ensemble des salarié-es soumis à une grande précarité, comme les saisonnier-ères, les intérimaires, etc. devrait pouvoir bénéficier de règles adaptées.

Le patronat a beau jeu d'annoncer d'un côté qu'il ne respectera pas le cadrage du gouvernement dans la négociation du régime général et de l'autre de demander à nos secteurs de suivre un cadrage financier totalement contestable !

En cette matinée du 5 octobre, se déroule la première négociation du régime spécifique des salarié-es intermittent-es du spectacle. La CGT Spectacle n'accepte aucune baisse de droits et vient combative à cette négociation sur la base de ses propositions en matière d'emploi et de droits sociaux et pose comme préalable le maintien des accords professionnels de 2016 et de 2019 comme base de discussion.

Le Medef a décidé de mettre le feu au secteur, notre réponse sera la mobilisation. Le gouvernement, qui n'a rien fait pour préserver notre régime spécifique, est appelé à prendre ses responsabilités !

Des Assemblées Générales sont planifiées dans diverses villes de France et un calendrier de mobilisation va être publié dans les jours prochains !

JEUDI 5 OCTOBRE À 19H A PARIS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSIONNEL-LES Bourse du Travail, Salle Eugène-Hénaff - 29 boulevard du Temple Paris 3 - M° République

Retrouvez toutes les dates des AG et rdvs à Paris et en région en vous rapprochant des syndicats ou via le lien suivant :

https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=1iGJ7NQ8YJBnRNpazD_jDufjmqEGk0Ao&ll=46.16547613501613%2C3.121357949999983&z=7&fbclid=IwAR0ehCW4S1b_URch-0UpnAKmHJs0tUa34qh7d2IAZa-Oz38yOGJFLYxm66Q

Paris, le 05/10/2023